



1. Objectifs de la formation

Le cycle Licence, option Productions Animales vise la formation de cadres compétents spécialisés dans le secteur des productions animales, qui auraient les capacités nécessaires pour être immédiatement opérationnels dans le secteur économique, mais qui auraient aussi les aptitudes nécessaires pour poursuivre une formation et une carrière de recherche et d'enseignement en Sciences animales.

Les objectifs de la formation sont de former des professionnels en capacité de valoriser les avancées scientifiques et techniques en zootechnie afin d'effectuer des audits et de prodiguer des conseils en élevage, et ceci tout en étant capable de porter/soutenir une stratégie commerciale au service de l'entreprise et de l'élevage.

Les titulaires de la Licence Sciences et productions animales, à l'issue de leur formation, auront acquis les connaissances fondamentales à la compréhension du vivant, les méthodologies et les techniques actuelles pour répondre aux enjeux des productions animales sous leurs divers aspects techniques, économiques, éthiques et sociétaux.

2. Matières des Unités d'études des L3

Unités d'enseignements du semestre 6
Unités d'enseignements fondamentales
Elevages des ruminants
Petits élevages
Bâtiments, hygiène et prophylaxie
Unités d'enseignement de méthodologie
Technologie et qualité des aliments
Elevage équin
Unités d'enseignements transversales
Mini projets : Etude d'une filière des productions animales

Unités d'enseignements pour le semestre 5
Unités d'enseignements fondamentales
Alimentation et rationnement
Physiologie de la reproduction
Sélection et amélioration génétique
Unités d'enseignement de méthodologie
Systèmes d'élevages et systèmes fourragers
Statistiques expérimentale
Ecologie et environnement agricole
Unités d'enseignements de découverte
Apiculture
Pisciculture

3. Profils et compétences visées

Les titulaires de la License production animale auront sur le terrain des débouchés diversifiés et demandeurs de compétences et de qualifications :

- Le secteur des entreprises et fermes de productions animales (Bovin, petits ruminants, aviculture, cuniculiculture, apiculture, etc.) soit en qualité de cadre, soit en qualité de chef d'entreprise au regard des facilités institutionnelles offertes à la création d'entreprises.
- Le secteur d'appui et de services aux productions animales (DSA, Instituts techniques, services aux entreprises, etc.)
- Le secteur de la recherche et de l'enseignement en sciences animales (INRAA, Universités, Instituts de formation, etc.)
- Ceux qui préfèrent créer leur propre projet peuvent le faire dans le cadre du PNDA ou de l'ANSEJ.